

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
7 février 2007  
Français  
Original : anglais

---

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)  
concernant la République populaire démocratique de Corée****Note verbale datée du 7 février 2007, adressée au Président  
du Comité par la Mission permanente de la République  
de Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République de Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006). Se référant au paragraphe 11 de la résolution, la Mission permanente a l'honneur d'informer le Comité, suite au rapport que la Bulgarie a déjà présenté, que le Conseil des ministres a adopté, le 15 janvier 2007, dans le cadre des mesures prises pour mettre en application la résolution susmentionnée au niveau national, le décret n° 3 relatif à l'application de la résolution 1718 (2006), conformément à la Position commune du Conseil de l'Union européenne sur la mise en œuvre de sanctions à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, adoptée le 20 novembre 2006.

